

Certificat d'autorisation Installation d'élevage



REQUÉRANT OU DEMANDEUR

| | | | |
|------------------------|---|---------------|--|
| Nom : | | | |
| Adresse : | | | |
| Ville et code postal : | Ville : | Code postal : | |
| Téléphone : | Principal : | Secondaire : | |
| Courriel : | | | |
| Propriétaire : | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non (* Une procuration du propriétaire est requise) | | |

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION D'ÉLEVAGE VISÉE

| | | | |
|-----------------------|--|--|--|
| Nom de l'entreprise : | | | |
| Adresse ou lot : | | | |
| Code postal : | | | |

ENTREPRENEUR OU EXÉCUTANT DES TRAVAUX

| | | | |
|------------------|--|--|--|
| Type de projet : | <input type="checkbox"/> Nouveau projet <input type="checkbox"/> Augmentation du nombre d'unités animales <input type="checkbox"/> Agrandissement d'une installation d'élevage <input type="checkbox"/> Conversion ou remplacement du type d'élevage <input type="checkbox"/> Construction ou modification d'un ouvrage de déjections animales <input type="checkbox"/> Autre : | | |
|------------------|--|--|--|

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX PROJETÉS

suite →



MISE EN GARDE:

Il est interdit d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation avant l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Un délai maximal de 30 jours suivant le dépôt de la demande peut être nécessaire pour son analyse et l'émission d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation. D'autres conditions ou délais peuvent s'appliquer selon le cas.

Certificat d'autorisation Installation d'élevage



DESCRIPTION DU TYPE D'ÉLEVAGE (ACTUEL ET PROJETÉ)

| Catégorie d'animaux ¹ | Actuel | | Projeté | |
|----------------------------------|----------------|-----------------------------|----------------|----------------|
| | Têtes (nombre) | U. A. (nombre) ² | Têtes (nombre) | U. A. (nombre) |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| Total : | | | | |

¹ Inscire, s'il y a lieu, le poids de l'animal à la fin de la période d'élevage.

² Signifie « unités animales ».

| | | | |
|--|--|---|--|
| Mode de gestion des déjections animales : | <input type="checkbox"/> Fumier solide <input type="checkbox"/> Fumier liquide | | |
| Facteurs technologiques relatifs à la réduction des odeurs : | Toiture sur le lieu d'entreposage : | <input type="checkbox"/> Absente <input type="checkbox"/> Rigide permanente <input type="checkbox"/> Temporaire, précisez : | |
| | Ventilation : | <input type="checkbox"/> Naturelle et forcée avec multiples sorties d'air <input type="checkbox"/> Forcée avec sorties d'air regroupées et sorties d'air au-dessus du toit <input type="checkbox"/> Forcée avec sorties d'air regroupées et traitement de l'air avec laveurs d'air ou filtres biologiques | |

LOCALISATION DU PROJET (joindre un plan de localisation¹)

| | | | | |
|---|----------------------|---|-------------------------|---|
| Distance des lignes de propriété : | Bâtiment ou enclos : | m | Ouvrage d'entreposage : | m |
| Distance de l'emprise d'un chemin public : | Bâtiment ou enclos : | m | Ouvrage d'entreposage : | m |
| Distance des habitations voisines les plus proches ² : | Bâtiment ou enclos : | m | Ouvrage d'entreposage : | m |
| Distance d'un immeuble protégé : | Bâtiment ou enclos : | m | Ouvrage d'entreposage : | m |
| Distance d'un périmètre d'urbanisation : | Bâtiment ou enclos : | m | Ouvrage d'entreposage : | m |

¹ Le plan de localisation doit être préparé par un ingénieur ou un arpenteur-géomètre sauf si les distances excèdent de 15 % les normes prescrites.

² Pour l'application des distances séparatrices par rapport à une maison d'habitation, il faut également tenir compte, s'il y a lieu, des habitations situées sur les territoires des municipalités voisines.

suite →

Certificat d'autorisation Installation d'élevage



LOCALISATION DU PROJET (SUITE)

| | | | | |
|--|----------------------|---|-------------------------|---|
| Distance d'un lac ou d'un cours d'eau (si < 100 m) : | Bâtiment ou enclos : | m | Ouvrage d'entreposage : | m |
| Distance d'une prise d'eau collective (alimentant un réseau de distribution) : | Bâtiment ou enclos : | m | Ouvrage d'entreposage : | m |
| Distance d'un puits individuel : | Bâtiment ou enclos : | m | Ouvrage d'entreposage : | m |

Le ou les ouvrages d'entreposage sont-ils localisés à plus de 150 mètres de l'installation d'élevage? Oui Non

CONFORMITÉ AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 496-2015

| | | |
|--|---|------------------------------|
| Le projet est-il conforme aux usages autorisés par le règlement de zonage dans la zone concernée? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Dans la négative est-ce que l'unité d'élevage bénéficie de droits acquis pour réaliser les travaux projetés ? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Le projet respecte-t-il les marges de recul et autres norme d'implantation applicable à la zone concernée? | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| Précisez chacune des marges de recul et autres normes d'implantation applicables à la zone concernée : | Marge de recul avant : Marge de recul arrière : Marge de recul latérale : | |
| Le projet contrevient-il à certaines autres dispositions réglementaires exigées par la réglementation d'urbanisme? | <input type="checkbox"/> Oui; lesquelles : <input type="checkbox"/> Non | |

CALCUL DES DISTANCES SÉPARATRICES¹

Valeur du paramètre A, relatif au nombre d'unités animales =

| Paramètres à considérer | Unité de voisinage considérée | | |
|---|-------------------------------|------------------|------------------|
| | Habitation | Immeuble protégé | Périmètre urbain |
| Paramètres B (Distance de base) | | | |
| Paramètres C (Coefficient d'odeur) | | | |
| Paramètres D (Type de fumier) | | | |
| Paramètres E (Type de projet) | | | |
| Paramètres F (Facteur d'atténuation) | | | |
| Paramètres G (Facteur d'usage) | 0.50 | 1.00 | 1.50 |
| Distances séparatrices à respecter (BxCxDxExFxG) en mètres | 0.00 | 0.00 | 0.00 |

1. Inscire « N/A » lorsqu'une unité de voisinage n'est pas située dans l'environnement du projet.

suite →

Certificat d'autorisation Installation d'élevage



DOCUMENTS À FOURNIR

- Plans de construction à l'échelle démontrant les vues en élévation de la structure incluant la hauteur de la plateforme et des garde-corps, et localisant l'emplacement de la porte et/ou de l'escalier;
- Copie des autorisation requises en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, L.R.Q., c. P-41.1;
- Plan de localisation préparée par un arpenteur-géomètre ou un ingénieur et indiquant les limites de la propriété concernées par la demande, les numéros de lots, la localisation des installations actuelles et projetées, la distance entre les installations et : une rue, une maison d'habitation, le périmètre d'urbanisation, un immeuble protégé, aux limites de propriété, à un lac ou un cours d'eau ainsi qu'à une prise d'eau potable municipale ou communautaire, lorsqu'applicable;
- Copie de la déclaration assermentée produite en vertu de l'article 79.2.6 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., c. P-41.1 concernant le droit d'accroissement des activités agricoles d'une unité d'élevage;
- Plan d'aménagement d'une haie brise-vent lorsque exigé par les règlements d'urbanisme;
- Dans le cas d'un projet d'élevage porcin, la catégorie d'élevage porcin ainsi qu'un plan indiquant la superficie de plancher de l'ensemble des bâtiments de l'unité d'élevage;
- Procuration du propriétaire (lorsqu'applicable).

* D'autres documents peuvent être requis selon le cas. De plus, le requérant a l'entière responsabilité de faire signer ses plans par un professionnel membre en règle de l'ordre reconnu, en fonction de la loi qui régit leur champ professionnel respectif.

Veillez faire parvenir votre formulaire à info@ville.pontrouge.qc.ca.

En remplissant ce formulaire, vous consentez à ce que vos renseignements personnels soient utilisés par la municipalité dans ce dossier ainsi que tout autre dossier vous concernant.

Signature : _____ Date : _____